

Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51 ;
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2026 ;
- Vu l'arrêté du 23 février 2026 nommant le jury du concours externe de l'agrégation, section design et métiers d'art, pour la session 2026 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

**Examineurs spécialisés**

M. Vladimir DORAY  
Personne à compétences particulières  
M. Andrzej MICHALSKI  
Personne à compétences particulières

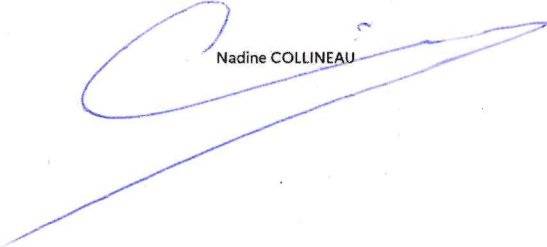
Académie de PARIS

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 20 mai 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,  
et par délégation,  
La sous-directrice de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

  
Nadine COLLINEAU